

Nombre de conseillers
En exercice : 25
Présents : 18
Votants : 21

ADMINISTRATIF

N°3515 - Prix de vente des parcelles communautaires de la ZAC de la Landette à Vignoux/B

La Communauté de Communes a acheté des terrains implantés sur la ZAC de la Landette en 2006. Elle souhaite pouvoir vendre une partie de ses terrains.

La Présidente explique que la commune de Vignoux/Barangeon vend ses propres terrains sur la ZAC de la Landette au prix de 5.00 € le m².

Dans un souci d'harmonisation elle propose de vendre les terrains de la CC au même tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider cette proposition avec 10 voix pour, 5 abstentions et 6 voix contre

N°3615 - Modification statutaire SDE 18

Madame la Présidente donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2015-04 du 27 mars 2015, relative à l'adhésion de 8 établissements publics de coopération intercommunale.

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités ;
- **Arrêté du 31 août 2012** portant intégration d'une communauté de communes ;
- **Arrêté du 29 novembre 2012** portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 18 juillet 2013** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 13 juin 2014** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1er des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé «Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE

18)» entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2015-04 du Comité du 27 mars 2015.

Entendu l'exposé de la Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

ENVIRONNEMENT

N°2515 - Prise en compte des non-valeurs de créances du budget Environnement

La trésorerie de Mehun sur Yèvre a transmis un état de non-valeur pour deux créanciers d'une somme totale de 63,95 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre en compte l'admission en non-valeurs.

N°2615 - Création d'un poste d'agent de maîtrise

La Présidente explique que M. LELONG Jean Claude est un agent rigoureux, consciencieux et disponible. La présidente propose qu'au vue de son ancienneté, de son investissement dans son travail, de sa régularité et de son sens des responsabilités, le conseil valide l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Présidente et l'autorise à signer tous documents afférents à cette demande.